PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 janvier 2025 à

L'HOTEL DE VILLE DU HAVRE à 15h00

CONVOCATION DU 6 janvier 2025

Présents	Edouard PHILIPPE, Fabienne DELAFOSSE , Jean-Baptiste GASTINNE, Jean Pierre OLLIVIER, Quentin SCHOUMACHER, Cédric ANGOUJART, Bernard CARROT
Pouvoirs	Christine CORMERAIS à Fabienne DELAFOSSE Catherine MORIN-DESAILLY à Jean Baptiste GASTINNE Augustin Bœuf à Quentin SCHUMACHER Franck SENANT à Cédric ANGOUJART

2025-002

Délibération 2025- 02 autorisant la signature de l'avenant à la convention d'autonomie de gestion du 30 novembre 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code du patrimoine, notamment son livre II (archives),

Vu la convention de dépôt et partenariat signée le 19 mars 1996 entre la direction des Archives de France et l'association French Lines,

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Maritime du 22 décembre 2017 portant création de l'établissement public de coopération culturelle French Lines & Compagnies, patrimoine maritime et portuaire,

Vu la délibération 2018-011 pour la signature de la convention de transfert de l'universalité de patrimoine de l'association French Lines à l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire.

Vu la Délibération 2021-008 autorisant le président de l'EPCC French Lines & Compagnies, patrimoine maritime et portuaire, à signer la convention d'autonomie pour la gestion des archives publiques dont il est détenteur.

Considérant que la réception d'un versement des archives de la CMA-CGM représente une modification de la convention d'autonomie de gestion par l'augmentation du volume des fonds publics ; il est apparu nécessaire de rédiger un avenant autorisant leur versement.

Le Président du conseil d'administration de l'EPCC French Lines & Compagnies, patrimoine maritime et portuaire

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 8 février 2025 après réception Préfecture le 7 février 2025

Publication le 8 février 2025

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 18 décembre 2024 après réception Préfecture le 18 décembre2024

Publication le 19 décembre 2024